

Subvention innovation - Axe French Tech

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Bpifrance finance les projets d'innovation en phase de maturation et de faisabilité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Cette aide s'adresse aux PME, aux petites entreprises < 50 personnes dont le CA est < 10 M€ ou TB < 10 M€. (Axe French Tech).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce dispositif incite les entreprises à innover en les aidant dans leur préparation des projets de recherche et développement ou d'innovation créative par :

- des études de faisabilité,
- l'intégration de compétences,
- la validation des différentes composantes du projet: ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière et managériale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Bpifrance intervient sous la forme d'une subvention d'un montant maximum de 50 000 €, pour un programme d'innovation de 24 mois maximum, avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70% selon la typologie de l'entreprise.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 2000 salariés.
- Effectif de moins de 2000 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demande/siege>